

[ORIENTATION]



Les rapports se succèdent...

Le ministère déclare vouloir discuter avec les organisations syndicales des missions des personnels d'orientation...

LE SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION QUE NOUS VOULONS

Des COP et DCIO
en nombre suffi-
sant, avec comme
missions :

- LE CONSEIL EN ORIENTATION, "cœur de métier", aide à la personne dans ses interactions avec son environnement, pouvant intervenir à de multiples stades d'un processus de construction.
- UN ACCOMPAGNEMENT ET UN SUIVI des élèves qui contribuent à faciliter l'insertion et la réussite scolaires.
- UN CONSEIL TECHNIQUE aux équipes éducatives et aux chefs d'établissement.
- UNE ANALYSE et des propositions sur le fonctionnement institutionnel, la carte des formations... au niveau de l'établissement et du bassin d'éducation et de formation.

Une politique d'INFORMATION et d'ORIENTATION basée sur le conseil personnalisé

- qui positionne l'individu au centre de la question de l'orientation,
- qui ne soit tributaire ni d'une gestion des flux, ni de la pression du marché.

Un service public de l'Éducation nationale renforcé et amélioré

- composé de CIO fonctionnant en réseau, des DRONISEP, SAIO,
- en synergie avec les partenaires de l' AIO, pilotée par les régions,
- accueillant tous les publics scolaires, étudiants, jeunes ou adultes,
- mettant à leur disposition une information actualisée, alimentée par les organismes publics ayant mission d'information(ONISEP, CEREQ, CIDJ...), des outils de recherche performants,
- proposant des entretiens de conseil en orientation.

Mon orientation en ligne : Outil au service du public ou gadget ?

Expérimentation en cours de cette plate-forme dans les académies d'Amiens, de Bordeaux et de Limoges, extension prévue à la rentrée prochaine pour Créteil, Fort de France, Grenoble et Nantes.

Le Sgen-CFDT s'oppose à laisser croire aux usagers

- qu'un simple échange en ligne puisse se substituer à un entretien de conseil d'orientation
- qu'ils seront renseignés par des professionnels de l'orientation alors qu'interviennent aussi des personnels non spécialistes et des étudiants L2 et L3.

Le Sgen-CFDT sera vigilant

- sur les conditions de travail afin qu'elles ne s'inspirent pas de celles appliquées dans les sociétés de phoning,
- sur les modalités de liaison mises en place avec les CIO de façon à ne pas perdre en chemin un public déjà désorienté.

>>> La plate-forme ne doit ni remplacer ni occulter le travail fait par les COP dans les CIO et les établissements scolaires ; le service doit être gratuit et garant de la neutralité du service public. Choisir son orientation, ce n'est pas choisir une paire de chaussures.

Rapport Apparu : Les services d'orientation comme boucs émissaires ?

Le député UMP, dans son rapport sur le lycée consacre une vingtaine de pages à l'orientation et ses personnels :

Repenser l'orientation : donner à tous les élèves des informations fiables sur les emplois auxquels ils pourront prétendre.

Confier les CIO à terme aux régions (après expérimentation) et décentraliser la gestion des COP.

Mettre les COP dans les lycées sous la responsabilité des proviseurs.

Ouvrir le concours à toutes les licences et créer un concours interne sans conditions de diplôme aux agents des 3 fonctions publiques....

Le rapport Apparu reprend les propos de rapports précédents sur l'absence de pilotage des Cop "livrés à eux même pour une partie de leur service"

Améliorer l'orientation active. Comment ?

- en informant bien les futurs étudiants sur les prérequis, les conditions de réussite et les perspectives d'insertion,
- en avançant la procédure au 3ème trimestre de 1ère ou au 1er trimestre de terminale,
- en réservant 50% des places de DUT à des bacs techno.

>>> Pour le Sgen-CFDT, dans la partie orientation, ce rapport fait la synthèse des lieux communs et poursuit la stigmatisation des personnels, la confusion entre orientation et sélection, orientation et information, orientation et affectation. Qui sera dans les CIO si tous les Cop sont dans les lycées ?

[RESPECTÉS]

Rapport St Girons « pour une transition réussie du lycée vers l'enseignement supérieur »

Le Délégué interministériel à l'orientation, Bernard Saint Girons, a remis à Valérie Péresse 26 propositions :

- développer l'orientation active au cours du cycle terminal du lycée intégrant le parcours de découverte des métiers et des formations, des débouchés et un suivi personnalisé en terminale,
- généraliser la demande de conseil à l'université avant la saisie des vœux sur «admission post-bac», un portail informatique spécifique,
- inscrire le parcours de découverte des métiers et des formations au lycée dans le processus d'orientation active et garantir l'information sur les formations supérieures, leurs débouchés et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, connecter la phase de conseil avec les dispositifs de soutien en licence,
- coordonner au niveau académique les actions de l'orientation active, développer les relations lycées-supérieur, la valorisation des formations scientifiques, des formations en alternance, etc.

>>> Les Cop sont évoqués à la 15e proposition, avec les professeurs et les équipes éducatives pour leur «donner les moyens d'exercer leur mission d'orientation en améliorant par la formation initiale et continue leur connaissance de l'enseignement supérieur et de l'insertion». Nulle trace des CIO, et toujours sous-entendu le procès en incompétence des COP.

Le livre vert de la commission Hirsch pour l'insertion des jeunes : un service public d'orientation

Le volet orientation du rapport propose la création d'un service public d'orientation « lisible et visible par tous les jeunes, permettant à chaque jeune d'accéder à une information claire et neutre sur les métiers, les formations, les perspectives d'insertion au niveau régional et national».

- créer une institution nationale couvrant la dimension Education nationale, enseignement supérieur, Emploi et Information Jeunesse,
- créer une plate-forme nationale de référence sur l'orientation pour tous publics,
- définir les missions au niveau national et confier aux régions le pilotage associant l'Etat (préfet-recteur) et les partenaires sociaux par le biais du comité de coordination régional emploi formation (CCREFP).
- organiser la mise en réseau des acteurs, en préservant leurs spécificités (dont les CIO) la mutualisation et l'évaluation de l'efficacité du système, le maillage territorial et le financement des réseaux qui disposent de points d'accueil et d'information auxquels les jeunes sont susceptibles de s'adresser.

>>> Un rapport qui souligne la nécessité des besoins en personnel d'orientation et qui redonnerait une légitimité aux CIO, mais dans quel cadre ?

Pour le Ministère de l' Education nationale, l'orientation au cœur du métier... de l'enseignant.

Le Sgen-CFDT a rencontré le cabinet du ministre de l'Éducation nationale pour faire le point sur la situation et les perspectives concernant l'orientation et ses personnels.

Pour le ministère l'orientation est au cœur de la mission de l' EN et du métier de l'enseignant. L'objectif est prioritairement d'assurer la meilleure information possible (cf plate forme Onisep qui sera généralisée) et donc la meilleure affectation pour les élèves. L'orientation tout au long de la vie reste une mission à articuler avec les autres dispositifs dans le domaine de la mutualisation et de l'information.

Le corps des COP sera maintenu. Il faut

revoir ses missions et la répartition des rôles entre enseignants et COP Les missions des COP pourrait être de contribuer à l'identification des élèves décrocheurs.

Le ministère souhaite également renforcer leur expertise dans le champ de la connaissance des métiers. Il annonce la création d'un groupe de travail avec les organisations syndicales pour redéfinir les missions des COP.

Quel horizon se dessine ?

[RECONNUS]

L'information sur les métiers et les formations devient prioritaire.

- un renforcement du rôle des enseignants dans l'éducation à l'orientation (de la 5e à la terminale), intégrant le conseil et l'entretien individuel,
- un développement des outils d'information et de communication interactive « de premier niveau »,
- un pilotage de l' AIO aux régions,
- des Cop maintenus mais à recrutement diversifié, spécialistes des métiers chargés de la formation des enseignants et (ou) chargés du suivi (de la prévention ?) des décrocheurs,
- des CIO à l'avenir très incertain, possibles espaces mutualisés de l' AIO pilotés par les régions.

Le Sgen-CFDT rejette :

Une vision de l'orientation segmentée, limitée à une information sur les filières, les métiers et les débouchés, qui ne reconnaît pas l'importance de l'approche psychologique dans un conseil de qualité à la personne.

Le Sgen-CFDT défend :

L'Orientation tout au long de la vie identifiée par un espace : le CIO et ses personnels, les COP, comme service public de mission nationale, en synergie régionale avec les autres acteurs.